

ne fonctionne pas moins sur un pied principalement régional. Une Commission européenne de la fièvre aphteuse a été établie, ainsi qu'un Comité de lutte de l'OAA contre la locuste du désert pour venir en aide aux pays du Moyen-Orient ravagés par cet insecte. Une collaboration réelle existe entre l'OAA et les Commissions économiques régionales des Nations Unies, et des fonctionnaires supérieurs de l'OAA ont été délégués aux bureaux principaux des commissions pour veiller à la continuité des relations et diriger l'exécution des programmes conjoints lancés dans des domaines d'intérêt commun. Plusieurs séances régionales ont eu lieu en matière de programmes, de plans et de campagnes agricoles, de même que de nombreuses réunions régionales de techniciens. Diverses entreprises régionales ont été ainsi inaugurées, en plus de celles auxquelles président officiellement les commissions ou conseils institués.

Écoulement des excédents.—En ces dernières années, l'OAA s'est vivement intéressée aux problèmes d'écoulement des excédents, envisagés sous les aspects suivants:

- 1° mise au point de méthodes satisfaisantes d'écoulement, à des conditions spéciales et pour des fins déterminées, surtout en vue de favoriser le progrès économique, l'exécution de programmes supplémentaires de distribution bénévole et l'œuvre des secours d'urgence;
- 2° établissement de principes et de directives à observer dans les programmes et les opérations d'écoulement des excédents;
- 3° création, à Washington (D.C.), d'un forum intergouvernemental de consultation pratique en ces matières; et
- 4° organisation de missions itinérantes pour étudier sur place la capacité d'absorption des États récipiendaires virtuels.

Les principes et directives ont été exposés au long dans la brochure intitulée *Écoulement des excédents agricoles—principes préconisés par l'OAA*, et qui a paru en décembre 1954.

Pour favoriser l'inauguration de programmes d'écoulement des excédents et l'observation de principes reconnus, le Comité d'enquête sur les problèmes de denrées a créé un sous-comité consultatif de l'écoulement des excédents. Le sous-comité accueille des représentants des gouvernements de tous les États membres de l'OAA intéressés et siège à Washington (D.C.). Il a aussi institué des équipes de chercheurs pour enquêter sur le lait écrémé en poudre et le beurre. Le Canada est représenté auprès de chacun de ces comités.

Le Canada et l'OAA.—Le Canada est représenté au sein du conseil de l'OAA et un Canadien a siégé au comité de coordination en 1954 et en 1955. Dans le cadre de leurs fonctions respectives, les Canadiens ont collaboré activement aux travaux de l'OAA. Les membres de la délégation canadienne prennent une part active aux délibérations de la Conférence, et plusieurs spécialistes canadiens ont accepté de faire partie du personnel des bureaux de l'OAA à l'étranger et d'agir en qualité de techniciens spécialisés. Au Canada, un Comité interministériel qui se compose de représentants des ministères fédéraux de l'Agriculture, des Pêcheries, du Nord canadien et des Ressources nationales, de la Santé nationale et du Bien-être social, des Affaires extérieures, des Finances et du Commerce, sert d'organisme consultatif en toutes matières intéressant l'OAA et aussi d'organe de liaison avec l'Organisation en toutes matières non administratives.

Section 2.—L'agriculture et les provinces*

Sous-section 1.—Services agricoles

Terre-Neuve.—Les services agricoles de Terre-Neuve sont dirigés par la Division de l'agriculture du ministère des Mines et Ressources. La Division a à sa tête un directeur aidé d'un personnel composé de 21 fonctionnaires, y compris un directeur adjoint et quatre hommes qui travaillent à forfait. Le directeur est comptable au sous-ministre de la Division des ressources du ministère.

* Renseignements fournis par les spécialistes en agriculture des diverses provinces.